

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0705 du 20/09/2016

Arrêté du 28 juillet 2016

ARRETE PORTANT NOMINATION A LA HORS CLASSE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE ET AVANCEMENT D'ECHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte nomination à la hors classe d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale et avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Date d'application : 01/05/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION À LA HORS CLASSE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE ET AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION À LA HORS CLASSE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE ET AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Finances
et des Comptes publics

ARRÊTÉ

portant nomination à la hors classe d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale et avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : l'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale dont le nom suit, est nommé inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe et affecté en cette qualité dans les fonctions et dans les conditions ci-après indiquées :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang Date d'effet	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade Date de prise de rang Date d'affectation
LAURENT	VEZINHET	815583	IDIV CN 3 21/10/2013 21/10/2013	EN DÉTACHEMENT AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DELEGATION MIDI-PYRÉNÉES	EN DÉTACHEMENT AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DELEGATION MIDI-PYRÉNÉES	IDIV HC 1 26/01/2015 01/05/2016 IDIV HC 2 01/05/2016 01/05/2016

Article 2 : le présent arrêté prendra effet à la date mentionnée à l'article premier et sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 28 JUILLET 2016
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINTE AU CHEF DU BUREAU RH-1B,

ANNE TALON

